

FORMATION DES STAGIAIRES : UN DISPOSITIF HALLUCINANT !

Le dispositif retenu par le Rectorat, annoncé lors du CTPA du 11 janvier - **affectation des stagiaires 2010-2011 pour leur année de stage sur un service à temps plein** - est d'une extrême gravité, pour ces futurs enseignants comme pour les élèves :

	Rentrée ↔ Toussaint	Toussaint ↔ Février	Février ↔ Pâques	Pâques ↔ Juin
Projet initial	. Stagiaire : 18h . Tuteur : avec son stagiaire . Classes du tuteur prises en charge par un TZR ou un contractuel	Stagiaire : 18h seul !	. Stagiaire en formation . Classes du stagiaire prises en charge par un étudiant en M2 dans le cadre des stages 108 h !	Stagiaire : 18h seul !
Projet bis ?	. Classes du stagiaire prises en charge par un TZR/contractuel . Stagiaire en formation à partir du 23 août ? en observation avec le tuteur ?	Stagiaire : 18h seul !	. Pendant 2 semaines, formation du M2 (par qui ? le tuteur ? quand même pas par le stagiaire !!?) . Pendant 4 semaines, les classes du stagiaire sont prises en charge par le M2	Stagiaire : 18h seul !

Devant le tollé suscité par son projet initial, le rectorat a prévu quelques modifications, d'où son projet « bis ». Mais depuis, le ministère a annoncé qu'il recommandait comme dispositif... le dispositif initial du rectorat de Montpellier : visiblement l'improvisation et la confusion règnent, le ministère et les rectorats naviguent à vue. Ce nouveau dispositif de « formation » des nouveaux enseignants, proprement hallucinant (rappelons que le service d'un stagiaire ne devrait être normalement "que" de 12h, à la rentrée 2010) obéit uniquement à des choix budgétaires, et présente de très graves dangers :

- ➔ **POUR LES ÉLÈVES** : 35 000 élèves au moins dans notre académie, plus d'un million au plan national, vont voir se succéder dans leur classe un stagiaire, un remplaçant et un étudiant... Comment va se passer leur année ? Quelle cohérence va-t-elle avoir à leurs yeux ? Combien de classes va-t-on sacrifier au nom des restrictions budgétaires ?
- ➔ **POUR LES STAGIAIRES** : comment vont-ils assurer 18 heures de cours (4 ou 5 classes selon les disciplines, jusqu'à... 18 classes dans certaines disciplines) dès la rentrée et ce sans aucune formation ? Quel rôle va pouvoir et devoir jouer le tuteur dans un tel dispositif ? Les IUFM disparus, qui va assurer la formation des stagiaires ?
- ➔ **POUR LES TUTEURS** ! Comment décemment assurer son service, aider, conseiller, suivre un stagiaire à temps complet ? C'est mission impossible ! Déjà, dans plusieurs établissements, les collègues ont décidé collectivement de refuser d'assurer cette mission, pourtant essentielle pour la formation des jeunes collègues.
- ➔ **POUR NOUS TOUS** : jusqu'ici les stagiaires étaient affectés sur des supports de 8 heures créés spécifiquement pour eux. Aujourd'hui le rectorat, qui doit trouver 256 "berceaux" de 18 heures – joli mot pour un bien mauvais coup ! - dans un même établissement proche des centres de formation, va bloquer 256 postes parmi les postes disponibles au mouvement intra : départs en retraite, postes créés (mais il y en aura si peu...), détachements, disponibilités... Associé à la baisse des moyens, ce dispositif aura des répercussions catastrophiques sur les postes de tous les collègues et sur les mutations :
 - pour les collègues actuellement sur un poste à complément de service, qui espéraient obtenir enfin un temps complet après le départ d'un collègue par mutation ou après un départ en retraite.
 - pour les collègues victimes de mesure de carte scolaire, qui risquent fort d'être en plus grand nombre.
 - pour les collègues bénéficiant de mesure de travailleur handicapé.
 - pour les collègues qui désirent muter, et à qui on répondra qu'il n'y a pas assez de postes fixes disponibles. Ce qui touchera en particulier les actuels stagiaires, titularisés cette année, et qui auront leur premier « poste » l'an prochain !

De telles conditions d'entrée dans le métier, porteuses de grandes souffrances professionnelles pour ces nouveaux collègues, et qui risquent de déboucher sur des situations dramatiques, sont totalement inadmissibles. Que le ministère puisse concevoir une telle usine à gaz montre à quel point il se soucie peu de la qualité de la formation des stagiaires et de l'intérêt des élèves !

Nous sommes intervenus au rectorat, au ministère, et nous continuons à dénoncer ce dispositif ubuesque et à en exiger le retrait.

Le Snés demande que les stagiaires soient affectés sur 6 heures, avec une réelle formation pendant l'année de stage.

Ne laissons pas sacrifier l'avenir de nos jeunes collègues et de nos élèves !

Dénonçons cette mascarade dans tous les établissements, refusons collectivement l'implantation de ces postes « berceaux » (motion en CA, pétition, adresse aux media, aux inspections...).

Mobilisons-nous ! Mettons-nous massivement en grève le 12 mars !

Interpellons les parents, l'opinion, les media pour leur montrer comment le gouvernement n'hésite pas à sacrifier l'enseignement de leurs enfants pour supprimer des postes de profs !